

Régulation des outils numériques : nos exemples

Éviter la surconnexion



Prévoir des plages de déconnexion la semaine et le week-end, sauf urgence

Prévoir une plage de déconnexion d'au moins 11 heures consécutives (ex. : de 20 h à 7 h) pour respecter l'obligation de repos quotidien et définir les situations d'urgence



Rappeler qu'il n'est pas obligatoire de répondre aux « mails tardifs », sauf exceptions

Préciser la notion de mail tardif (surtout si les salariés travaillent à l'international) et définir les situations exceptionnelles



Utiliser les fenêtres d'alerte (Pop-up automatiques ou à paramétrer par le salarié)

Prévoir un affichage automatique le soir et le week-end incitant au respect des plages de déconnexion et/ou proposant le report d'envoi



Différer l'envoi des mails tardifs et leur réponse

Paramétrer automatiquement ce report d'envoi des courriels identifiés « tardifs »

Contrôler les connexions à distance



Configurer ce contrôle en précisant la plage horaire contrôlée (ex. : de 21 h à 7 h et le week-end)



Paramétrer les smartphones professionnels sur le mode « ne pas déranger » pendant les plages de déconnexion en semaine et le week-end

Aucun son signalant un appel, un message d'alerte ou une notification n'est émis par le smartphone



Encourager l'utilisation du gestionnaire d'absence en cas d'absence de longue durée

Rappeler au salarié la nécessité de renvoyer l'expéditeur vers un autre salarié en cas d'urgence



Bloquer les serveurs informatiques pendant les plages de déconnexion

Exiger la restitution des ordinateurs et téléphones portables pendant les congés

Solutions radicales, généralement mal vécues par les salariés. À ne mettre en œuvre qu'en cas de surconnexion manifeste et non corrigée malgré le rappel des règles d'utilisation de la messagerie électronique



Action

Précisions

Réduire les phénomènes de surcharge cognitive et favoriser la productivité

Encourager le salarié à ne pas activer les alertes sonores ou visuelles d'arrivée d'un nouveau message



Prévoir des plages de déconnexion pendant les heures de travail

Répartir ce travail hors connexion en 1 à 3 plages d'une demi-journée maximum

Favoriser la communication

Interdire l'utilisation de la messagerie électronique et des smartphones pendant les réunions



10 Mo

Rappeler la nécessité de courriels clairs et neutres, l'utilisation des règles élémentaires de politesse et l'interdiction de pièces jointes trop volumineuses

Rappeler ces règles de bon sens est toujours nécessaire

Inciter les salariés à s'interroger sur la nécessité d'activer la fonction « répondre à tous » et la pertinence d'utiliser systématiquement la messagerie électronique pour communiquer

L'utilisation de la messagerie électronique ne doit pas être systématisée en toute circonstance.

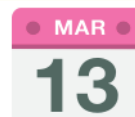
Le face à face ou le téléphone permettent parfois de communiquer plus efficacement



Utiliser les modes de travail collaboratifs tels que les communautés network pour éviter l'affluence de courriels



Instaurer une journée sans courriel



(1) Certaines mesures reprises ici sont préconisées par l'Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises (ORSE, *Le bon usage des outils de communication numérique dans les entreprises, 2015*) ; d'autres ont été mises en place dans certaines grandes entreprises.